

Décision

Générale

colonial

Décision n° 199 Mutations

n° 199

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO

n° 133 du 01/12/1907

Date de publication

9 juillet 1907

Date du numéro

1 décembre 1907

TEXTE INTÉGRAL

M. l'arès, agent auxiliaire au Service des Travaux Poblies est mis à compter du 12 novembre courant à la disposition de M, le Consul, chargé du Vice-Consulat de France au Harrar. Il'aura droit dans cette situation à une solde journalière de 9 fr. et à l'indemnité de cherté de vivres allouée aux fonctionnaires de la Côte Française des Somalis. Par décision ministérielle une prolongation de congé de convalescence de trois mois valable du 15 octobre au 14 janvier 1908 est accordé à M. de Bonchamps Administrateur de 2e classe des Colonies, Par décision mimistérielle une prolongation de congé de convalescence de trois mois valable du 18 octobre au 14 janvier AJUS est accordé à M, Brouard, Trésorier payeur à la Côte Francaise des Somalis.